

Les personnels aux missions d'accompagnement et de prévention auprès des élèves

Durant l'année scolaire 2019-2020, parmi les personnels non enseignants rémunérés par l'Éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire dans le secteur public, les psychologues de l'Éducation nationale, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les assistants d'éducation (AED) et le personnel médico-social (infirmiers et médecins scolaires, assistants de services sociaux), soit 93 800 personnes, assurent des missions d'accompagnement ou de prévention auprès des élèves.

Un nombre de psychologues plus important dans un quart nord-est de la France pour le 2^d degré

Les psychologues de l'Éducation nationale ayant la spécialité « éducation, développement et apprentissages » exercent dans le premier degré. Ils agissent en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages et participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaires. Ils interviennent en particulier auprès des élèves en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap. Ils sont 0,7 pour 1 000 élèves en moyenne nationale •24.1. Ils sont plus d'un pour 1 000 élèves dans les Hautes-Alpes, dans le Cantal, à Paris et en Martinique.

Dans le second degré, les psychologues de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » conseillent les élèves dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels. Il y a en moyenne un psychologue pour 1 000 élèves. Ils sont plus nombreux dans un quart nord-est de la France et en Martinique •24.2.

Le rural et l'éducation prioritaire plus dotés en personnels éducatifs

Les conseillers principaux d'éducation (CPE), présents dans chaque établissement, sont placés sous la responsabilité du chef d'établissement et participent aux activités éducatives du second degré sans enseigner. Leur nombre pour 1 000 élèves varie du simple au triple : de 1,7 pour 1 000 élèves à Mayotte à 5,4 pour 1 000 élèves en Lozère •24.3. Leur nombre par élève est plus élevé dans les départements ruraux où les établissements sont plus petits. Les moyens en CPE sont également renforcés en éducation prioritaire. La Bretagne et le littoral ouest de la France comptent moins de CPE.

Contrairement aux autres personnels précédemment cités essentiellement titulaires et recrutés par concours, les assistants d'éducation (AED) sont des personnels contractuels du ministère en charge de l'Éducation nationale. Sous la responsabilité des CPE, ils exercent des fonctions d'encadrement et de surveillance des élèves. En France métropolitaine et DROM, ils sont en moyenne 13 pour 1 000 élèves •24.3. C'est dans le bassin parisien, les départements rhônalpins, l'Alsace et la Corse qu'ils sont moins nombreux, en étant moins de 12 pour 1 000 élèves. Le nombre de CPE par élève est d'autant moins élevé que les établissements ont des effectifs d'élèves importants. C'est ainsi le cas pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire, mais également des lycées généraux et technologiques où les CPE sont proportionnellement moins nombreux que dans les lycées professionnels. Les départements ruraux, qui comptent plus de CPE, comptabilisent également davantage d'AED pour 1 000 élèves.

Le personnel médico-social plus présent dans le rural

Le nombre moyen de médecins, infirmiers scolaires et assistants de services sociaux s'élève à 1,2 pour 1 000 élèves en France métropolitaine et DROM, dans le premier et le second degré confondus •24.5. Dans des départements urbains comme Mayotte, les départements franciliens mais également la Haute-Savoie, un personnel médico-social est compté pour 1 000 élèves tandis que deux personnels sont comptés pour 1 000 en Lozère. En effet, les établissements étant plus petits dans les territoires ruraux, le nombre de personnels médico-sociaux s'en trouve plus élevé.

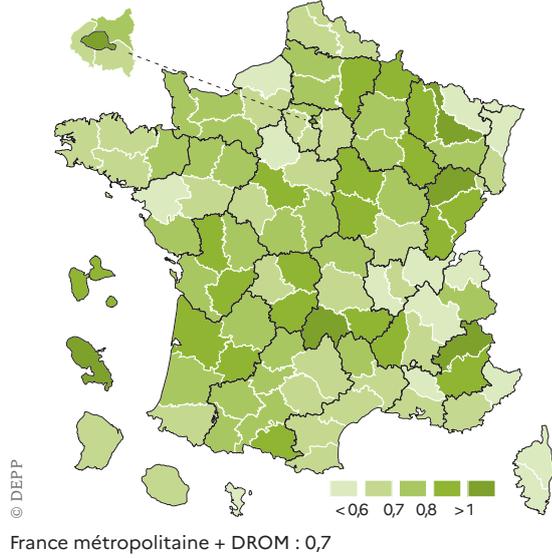
POUR EN SAVOIR PLUS

DEPP-MENJS, 2020, *Bilan social national 2019-2020* (enseignement scolaire), Paris.

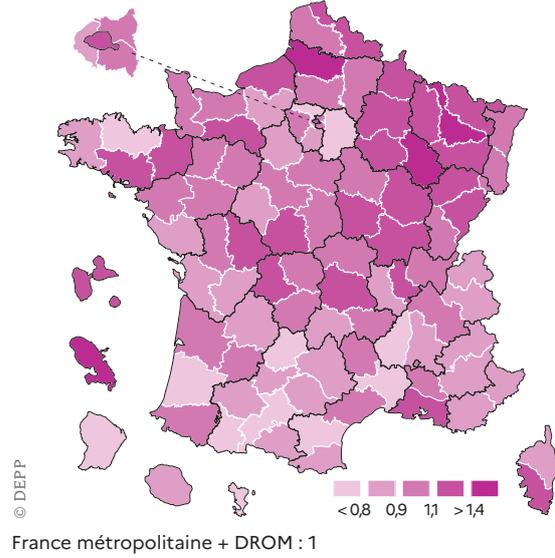
DEPP-MENJS, 2020, *Repères et références statistiques*, Paris.

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE p. 102

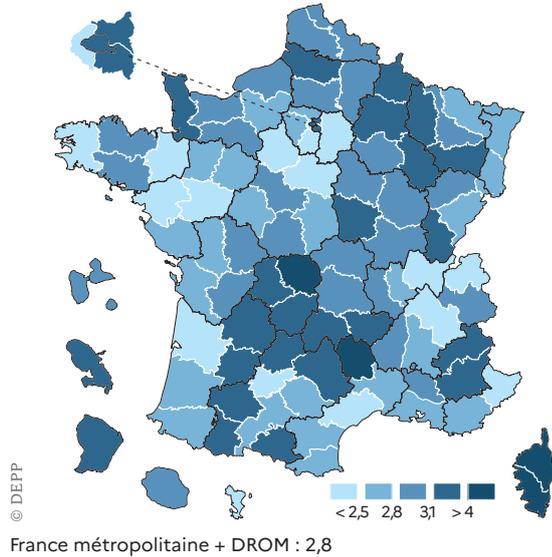
24.1 Nombre de psychologues du 1^{er} degré pour 1 000 élèves
Titulaires et non-titulaires, Public, 2019-2020



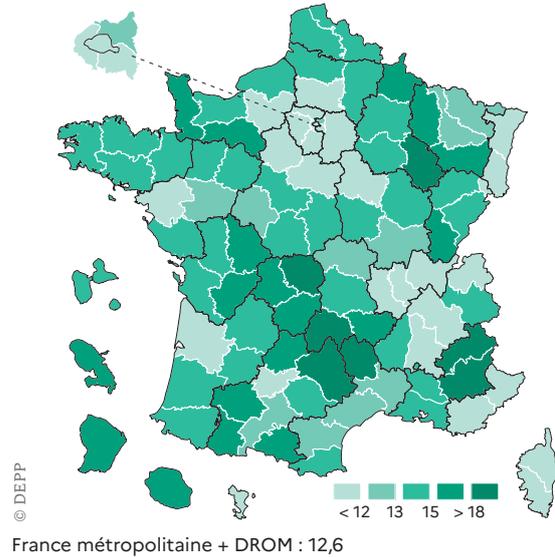
24.2 Nombre de psychologues du 2^d degré pour 1 000 élèves
Titulaires et non-titulaires, Public, 2019-2020



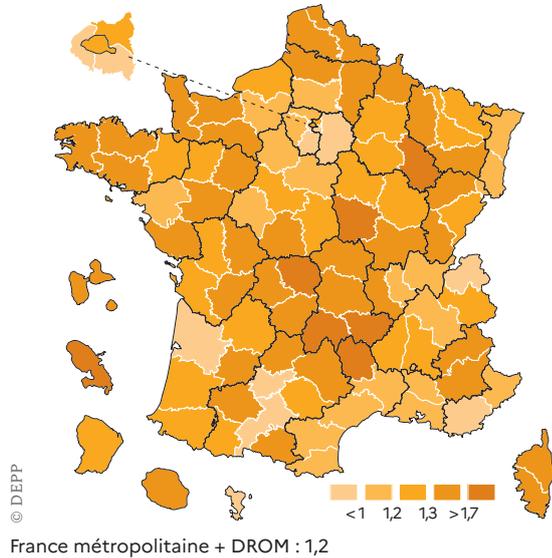
24.3 Nombre de CPE du 2^d degré pour 1 000 élèves
Titulaires et non-titulaires, Public, 2019-2020



24.4 Nombre d'assistants d'éducation du 2^d degré pour
1 000 élèves - Titulaires et non-titulaires, Public, 2019-2020



24.5 Nombre de personnels médico-social du 1^{er} et 2^d degré
pour 1 000 élèves - Titulaires et non-titulaires, Public, 2019-2020



Source : DEPP-MENJS, panel des personnels issu de BSA, rentrée scolaire 2019-2020, pour les effectifs personnels DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité, pour les effectifs élèves